

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

AFFAIRE N° ICTR-98-41-T
CHAMBRE I

LE PROCUREUR
C.
THÉONESTE BAGOSORA
GRATIEN KABILIGI
ALOYS NTABAKUZE
ANATOLE NSENGIYUMVA

PROCÈS

Jeudi 16 novembre 2006
8 h 55

Devant les Juges :

Erik Møse, Président
Jai Ram Reddy
Sergei A. Egorov

Pour le Greffe :

Nouhou Madani Diallo
Marianne Ben Salimo
Edward E. Matemanga

Pour le Bureau du Procureur :

Barbara Mulvaney (absente)
Drew White
Christine Graham
Rashid Rashid
Gregory Townsend
Muruktia Kartik

Pour la défense de Théoneste Bagosora :

M^e Raphaël Constant
M^e Allison Turner

Pour la défense de Gratién Kabiligi :

M^e Paul Skolnik
M^e Frédéric Hivon

Pour la défense d'Aloys Ntabakuze :

M^e Peter Erlinder
M^e André Tremblay

Pour la défense d'Anatole Nsengiyumva (absent) :

M^e Kennedy Ogetto
M^e Gershom Otachi Bw'Omanwa (absent)

Sténotypistes officielles :

Joëlle Dahan
Hélène Dolin

TABLE DES MATIÈRES
PRÉSENTATION DES MOYENS À DÉCHARGE

AUDIENCE PUBLIQUE (1 à 75)

TÉMOIN M. BERNARD LUGAN

Suite du contre-interrogatoire du Bureau du Procureur, par M. Townsend	2
Interrogatoire supplémentaire de la Défense de Théoneste Bagosora, par M ^e Constant	30

TÉMOIN YUL39

Suite du contre-interrogatoire du Bureau du Procureur, par M ^{me} Graham	33
---	----

TÉMOIN M. JEAN-MARIE VIANNEY NDAGIJIMANA

Interrogatoire principal de la Défense de Gratien Kabiligi, par M ^e Skolnik	41
--	----

Contre-interrogatoire du Bureau du Procureur, par M. Rashid.....	70
--	----

TÉMOIN ALL42

AUDIENCE À HUIS CLOS (76 à 85)

Contre-interrogatoire du Bureau du Procureur, par M. Rashid.....	76
--	----

PIÈCES À CONVICTION

Pour le Bureau du Procureur :

P. 436 A et B.....	26
P. 437	26
P. 438	27
P. 439	33

Pour la Défense de Gratien Kabiligi :

D. K 111.....	39
D. K 112.....	68

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Oui ?

3 M^e SKOLNIK :

4 Le témoin a indiqué qu'après y avoir réfléchi, il souhaitait faire sa déposition en audience publique.

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Est-ce que cela signifie, Monsieur le Témoin, que vous voulez déposer sous votre propre nom,
7 étant bien compris que les personnes présentes dans la galerie publique et tout le public
8 dans le monde entier saura que vous avez déposé devant le Tribunal ? C'est bien votre souhait ?

9 LE TÉMOIN KX38 :

10 C'est bien ce que je signifie, Monsieur le Président.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Fort bien. Auquel cas, nous ne placerons pas « D. K 111 » sous scellés. Et nous notons que le nom
13 de ce témoin est Jean-Marie Vianney Ndagijimana.

14

15 Voulez-vous poser votre première question, Maître Skolnik ?

16 M^e SKOLNIK :

17 Oui, Monsieur le Président. Mais si vous me le permettez, j'aimerais poser mes questions en anglais.
18 Je ne voudrais pas être confronté au même problème qu'hier, alors que les interprètes... ou,
19 du moins, le témoin pouvait m'entendre parler anglais, et puis, entendait la version française
20 dans « leur » casque de façon simultanée. Donc, je vais faire mon interrogatoire en anglais,
21 mais je vais attendre que les interprètes aient terminé leur intervention avant de continuer.

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Eh bien, vous voulez poser vos questions en anglais ; pourquoi ne pas essayer, et nous verrons
24 si ça fonctionne.

25

26 Allez-y.

27 M^e SKOLNIK :

28 Merci, Monsieur le Président.

29

30 Bonjour, Monsieur le Témoin.

31 M. NDAGIJIMANA :

32 Bonjour, Maître.

33

34 *LE TÉMOIN M. NDAGIJIMANA,*

35 *ayant été dûment assermenté,*

36 *témoigne comme suit :*

37

INTERROGATOIRE PRINCIPAL

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37

PAR M^e SKOLNIK :

Q. Pourriez-vous nous dresser un bref CV ou nous donner un aperçu de votre carrière professionnelle en nous citant les postes les plus importants que vous avez pu occuper ?

M. NDAGIJIMANA :

R. Si vous permettez, j'enlève le... l'écouteur, parce qu'il fait un peut trop chaud pour parler.

Donc, je m'appelle Jean-Marie Vianney Ndagijimana, j'ai 55 ans, je suis d'origine rwandaise.

Ma carrière professionnelle a commencé en 1978 comme conseiller juridique au Ministère de l'intérieur. Et du...

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur le Témoin... Monsieur le Témoin...

Maître Skolnik, pouvez-vous arrêter le témoin, s'il vous plaît ?

Monsieur le Témoin, il faut que vous ayez vos écouteurs, au moins partiellement, parce que si quelqu'un d'Arusha veut intervenir, vous risquez de ne pas nous entendre.

Ce que nous vous suggérons, c'est que vous parliez beaucoup plus lentement, s'il vous plaît.

Est-ce que vous pouvez le faire ?

M. NDAGIJIMANA :

Je vais essayer, Monsieur le Président.

R. Donc, je reprends. Je suis Monsieur Jean-Marie Vianney Ndagijimana...

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Très bien. Mais vous n'avez pas besoin de répéter votre nom ou votre âge ; tout ce que nous voulons savoir maintenant, c'est quel est le résumé de votre parcours professionnel.

M^e SKOLNIK :

Q. En 78, vous avez dit que vous étiez conseiller juridique pour qui ?

R. Pour Monsieur Alexis Kanyarengwe qui était, à l'époque, Ministre de l'intérieur. Ensuite, en 81... ou plutôt, en 79, j'ai été nommé comme conseiller d'ambassade à Bruxelles jusqu'en 81. Et en 81, j'ai occupé...

(Problème technique : coupure de liaison)

M. LE PRÉSIDENT :

La Haye, vous nous entendez ?

1 (Rétablissement de la liaison)

2

3 Vous nous entendez, maintenant, Monsieur le Témoin ?

4 M. NDAGIJIMANA :

5 Je vous entends très bien, oui.

6 M. LE PRÉSIDENT :

7 Très bien.

8

9 Maître Skolnik, vous étiez sur le point de vous assurer que nous pouvions aller de l'avant
10 en ce qui concerne les questions et les réponses. Reprenez là où vous vous êtes arrêté,
11 s'il vous plaît.

12 M^e SKOLNIK :

13 Oui.

14 Q. Monsieur le Témoin, après avoir occupé le poste de conseiller juridique... de conseiller — pardon —
15 d'ambassade à Bruxelles jusqu'à 81, quelle a été votre prochaine fonction ?

16 R. J'ai occupé les fonctions de secrétaire général du Ministère de la fonction publique, de l'emploi,
17 de la formation professionnelle jusqu'en décembre 1985. Ensuite... Ensuite, en janvier 1986,
18 j'ai rejoint l'ambassade du Rwanda en Éthiopie à Addis-Abeba comme ambassadeur et représentant
19 permanent, aussi, auprès de l'OUA — l'Organisation de l'unité africaine — et de la Commission
20 des Nations Unies pour l'Afrique — CEA — jusqu'en octobre 1990.

21 Q. Et après octobre 1990...

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Q. Quel était le nom de la deuxième organisation ? Vous pouvez le répéter, Monsieur le Témoin ?
24 Nous avons eu l'OUA, mais nous avons besoin du nom de la deuxième organisation.

25 R. La Commission économique pour l'Afrique — CEA. C'est la Commission économique des Nations
26 Unies pour l'Afrique — qui a son siège à Addis-Abeba, en Éthiopie.

27 M^e SKOLNIK :

28 Q. Très bien. Et ensuite, quel fut votre poste suivant, après octobre 90 ?

29 R. Fin octobre 90, j'ai été affecté à Paris comme ambassadeur auprès de la France, de l'Italie,
30 de l'Espagne et du Portugal et, en même temps, représentant permanent auprès de l'UNESCO
31 qui a son siège à Paris, et auprès de la CCP qui s'occupait de la francophonie — donc, Coopération
32 culturelle de la francophonie. Et je suis resté à Paris jusqu'en juillet 1994, à la fin de mes fonctions.

33

34 Et en juillet 1994, j'ai été appelé par Monsieur Faustin Twagiramungu, qui était nommé Premier
35 Ministre du gouvernement de transition, à faire partie de son gouvernement au poste de ministre des
36 affaires étrangères et de la coopération.

37 Q. Et combien de temps avez-vous occupé ces fonctions ? De juillet 94 jusqu'à quand ?

1 R. J'ai occupé ces fonctions jusqu'en début octobre 94, lorsque j'ai remis ma démission et que
2 je suis parti en exil en France.

3 Q. Monsieur le Témoin, vous avez dit que vous aviez occupé le poste d'ambassadeur auprès
4 de la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal à partir d'octobre 1990 jusqu'à avril 1994 ;
5 c'est bien ça ?

6 R. M-hm.

7 Q. Pourquoi est-ce que vous avez quitté ce poste ? Est-ce que vous l'avez quitté de vous-même ou est-
8 ce qu'on vous a muté ailleurs ? Qu'est-ce qui s'est passé ?

9 R. En avril 1994, après l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana et le début du génocide de 1994,
10 un nouveau gouvernement a été mis en place ; il était dirigé par Jean Kambanda.

11
12 Et après deux semaines de tentatives de franche collaboration pour essayer de participer à...
13 au redressement de mon pays, je me suis trouvé en contradiction avec le gouvernement Kambanda
14 — et j'ai décidé de ne plus reconnaître la légitimité de ce gouvernement — mais tout en restant
15 à l'ambassade, pour sauver ceux qui... ceux que je pouvais sauver.

16
17 Et à la suite de déclarations publiques sur plusieurs radios internationales au cours desquelles
18 je dénonçais les massacres qui étaient perpétrés par les milices *Interahamwe* et des groupuscules
19 d'extrémistes et au cours desquelles je dénonçais l'inaction du gouvernement Kambanda, j'ai été
20 « rappelé pour d'autres fonctions » — entre guillemets — et j'ai décidé de ne pas rentrer au Rwanda.
21 Et c'est donc comme ça que j'ai quitté les fonctions d'ambassadeur, tout en restant en France
22 jusqu'en juillet 94.

23 Q. Je vous remercie. Après que l'avion présidentiel ait été abattu le 6 avril 1994, comment avez-vous
24 suivi les événements tragiques qui ont secoué le Rwanda ?

25 R. Dès le soir du 6 avril, j'ai pris contact avec des personnalités que je connaissais — avec ma famille,
26 naturellement, mais avec beaucoup de personnes — pour essayer de savoir ce qui se passait
27 à Kigali. Donc, c'est essentiellement par téléphone et par des témoignages divers de personnalités
28 ou de personnes dignes de foi que j'arrivais à suivre la plupart des événements qui se passaient
29 dans mon pays.

30 Q. Étiez-vous en contact avec des militaires ?

31 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

32 La cabine française n'est pas sûre d'avoir bien suivi.

33 M. LE PRÉSIDENT :

34 Pourriez-vous répéter votre question, Maître Skolnik ?

35 M^e SKOLNIK :

36 Je demandais au témoin s'il avait eu des contacts avec des militaires.

37

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 R. J'ai eu plusieurs contacts avec des militaires, en effet, et en particulier avec l'état-major de l'armée
4 rwandaise, avec lequel j'étais en contact permanent.

5 M^e SKOLNIK :

6 Q. Et avec qui étiez-vous en contact permanent à l'état-major ?

7 R. Les contacts les plus significatifs, je les ai eus surtout avec le général Gatsinzi Marcel lorsqu'il était
8 chef d'état-major de l'armée. Mais en... Lorsqu'il lui arrivait d'être absent, je m'adressais aussi
9 à son *staff*, qui pouvait changer et dont je n'ai pas retenu nécessairement les noms.

10

11 *(Problème technique : coupure de liaison)*

12

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 On dirait que nous avons perdu La Haye.

15

16 Est-ce que quelqu'un essaye de rappeler ?

17

18 *(Rétablissement de la liaison)*

19

20 Q. Aviez-vous terminé votre réponse, Monsieur le Témoin ? La dernière partie que nous avons
21 entendue, c'était lorsque vous disiez que vous étiez en contact avec le général Gatsinzi et que,
22 lorsqu'il était absent, vous étiez aussi en contact avec des membres de son *staff* et que
23 vous ne connaissiez pas nécessairement les noms de ces personnes. C'est à ce moment-là
24 que ça s'est coupé.

25 M^e SKOLNIK :

26 Oui, c'était la fin de sa réponse. Et, ensuite, j'ai commencé à poser une autre question que
27 vous ne semblez pas avoir entendue à Arusha. La question était la suivante :

28 Q. Comment connaissez-vous le général Gatsinzi — qui est le numéro 3 sur la liste des noms —
29 et quelle était votre relation avec le général Gatsinzi ?

30 R. Je ne peux pas dire exactement quel jour j'ai connu le général Gatsinzi, mais je le connaissais bien
31 avant 1994, en particulier lorsque j'étais secrétaire général à la fonction publique. Et je peux dire
32 que j'avais avec lui des relations amicales et de respect mutuel sur le plan professionnel.

33 Q. Et en ce qui concerne les contacts que vous aviez avec le général Gatsinzi en avril 1994, quel était
34 l'objectif de ces contacts ?

35 R. L'objectif de ces contacts, c'était... ils étaient de... c'était un objectif qui avait plusieurs finalités.
36 Je savais qu'en cas que de crise majeure comme celle que traversait le Rwanda, surtout avec
37 la réouverture des hostilités, l'armée pouvait avoir son mot à dire, en tant que composante essentielle

1 de la partie rwandaise en termes de belligérants.

2

3 Une deuxième raison, c'est qu'à travers les échanges que j'avais eus dès le 6 avril, dès la nomination
4 du nouveau gouvernement, précisément après le 8, les contacts que j'ai eus avec des membres
5 du nouveau gouvernement, j'avais gardé l'impression que les membres du nouveau gouvernement
6 étaient moins ouverts que l'armée rwandaise pour rechercher une solution définitive à la crise,
7 et notamment arrêter les massacres.

8

9 Et donc, je suis resté en contact avec l'état-major pour apporter ma sensibilité et pour suggérer
10 des solutions éventuelles susceptibles de mettre fin à la tragédie et aussi pour, en cas de besoin,
11 aider les dirigeants de l'armée à transmettre des messages à des pays amis en cas de nécessité.

12 Q. Ce que j'aimerais savoir : est-ce que vous et Gatsinzi avez jamais eu des discussions quant
13 à la façon dont l'armée pouvait mettre un terme aux massacres ?

14 R. Tout à fait. Et je dirais que la moitié du temps que j'ai mis à contacter l'état-major tournait autour
15 du souhait des Forces armées rwandaises — en tout cas, de son état-major — de permettre l'arrêt
16 des massacres et de faciliter à mettre en œuvre pour que cela soit possible.

17

18 Vous vous souvenez — sans être long — qu'à un moment donné, il y avait des négociations pour
19 avoir une trêve. J'ai, entre autres, participé à la transmission de messages concernant cette partie.

20 Q. Pourriez-vous nous dire quand les négociations...

21 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

22 Il y a un mot que nous n'avons pas entendu.

23 M^e SKOLNIK :

24 Q. ... ont eu lieu, à quelle période ?

25 R. C'est... Je dirais toute la (*coupure de son*) où le général Gatsinzi (*coupure de son*) a été major,
26 (*coupure de son*), il avait des contacts, et que l'autre partie belligérante, c'est-à-dire le Front
27 patriotique rwandais, sur place, à Kigali, à travers la MINUAR. Et lorsqu'il devenait difficile...

28 M^e SKOLNIK :

29 Une minute, ils ont perdu le son.

30 Q. Donc, vous disiez qu'il y avait des négociations à Kigali dans les bâtiments de la MINUAR ;
31 c'est bien ça ?

32 R. (*Le témoin opine de la tête*)

33 Q. Quelles autres mesures ont été prises ?

34 R. Il faut préciser peut-être l'objet — je ne sais pas —, l'objet de ces négociations ?

35 Q. Oui. Alors quel était l'objet de ces négociations ?

36 R. L'objet... Alors, l'objet des négociations, c'était pour faire suite à la demande insistante d'obtenir une
37 trêve allant jusqu'à 72 heures ; et c'est l'armée rwandaise qui demandait cette trêve au FPR.

1 Pourquoi une trêve ? Parce qu'après la mort du Président, le FPR avait ouvert les hostilités sur tous
2 les fronts. Et toutes les ressources humaines, toutes les troupes des Forces armées rwandaises
3 étaient donc mobilisées sur les divers fronts pour tenter d'arrêter les avancées de l'armée patriotique
4 rwandaise, pendant qu'entre-temps, des massacres de populations civiles se perpétrèrent partout
5 dans le pays. Et l'armée rwandaise souhaitait pouvoir dégager une partie des troupes pour leur
6 donner comme mission d'arrêter les massacres. Mais étant donné que la guerre au front se
7 poursuivait, cette opération devenait difficile. Donc c'était ce qu'on voulait négocier avec le FPR : une
8 trêve pour faciliter l'arrêt des massacres.

9 Q. Pouvez-vous nous dire ce qu'était la position du FPR en ce qui concerne cette proposition faite par
10 les FAR pour qu'il y ait une trêve de 72 heures ?

11 R. Pour la partie qui me concerne, j'ai transmis un message de l'état-major de l'armée rwandaise au
12 FPR, à travers ses représentants en Europe et en Amérique du Nord, respectivement, Monsieur
13 Jacques Bihozagara...

14 M^e SKOLNIK :

15 Numéro 6 sur la liste des noms propres.

16 Q. Poursuivez, s'il vous plaît.

17 R. Donc, Monsieur Jacques Bihozagara, qui était le représentant en Europe ; à ce moment-là, il se
18 trouvait en Allemagne en mission, mais j'ai pu avoir ses coordonnées. Et aussi Monsieur Patrick
19 Mazimpaka qui était le représentant en Amérique du Nord, spécialement au Canada.

20 M^e SKOLNIK :

21 Monsieur Mazimpaka se trouve au numéro 5, et son prénom devrait se terminer par un « K ».

22 Q. Monsieur le Témoin, avez-vous eu des entretiens avec Jacques Bihozagara.

23 R. Des entretiens téléphoniques — donc je précise. Je l'ai eu d'abord pour lui demander précisément de
24 négocier... de demander à l'état-major de son armée, qui se trouvait à Mulindi, et pour insister auprès
25 du général Kagame parce que c'est lui qui pouvait décider en pareille matière. Je lui ai signifié la
26 proposition qui émanait de l'état-major, à savoir une demande de trêve de 72 heures aux fins de
27 dégager des troupes pour l'arrêt des massacres. Monsieur Jacques Bihozagara m'a donné 24 heures
28 pour me communiquer la suite de ma démarche.

29 Q. *Did you in fact...*

30 M. LE PRÉSIDENT :

31 Maître Skolnik, on n'a pas très bien suivi ce que vous vouliez dire en parlant de Patrick Mazimpaka,
32 en disant que son nom devrait se terminer par « K ». Vous voulez dire qu'il faut mettre « K » après le
33 dernier « A » ?

34 M^e SKOLNIK :

35 Je parle de son prénom, « Patrick », qui devrait se terminer par « I-C-K », Monsieur le Président.

36 M. LE PRÉSIDENT :

37 Donc, c'est Patrick avec « K », alors que son nom de famille est exact ; c'est bien cela ? Il y a un

1 « A » de trop.

2 M^e SKOLNIK :

3 Q. Pour répéter ma question : Monsieur Bihozagara revient vers vous 24 heures après avec une
4 réponse du général Kagame ?

5 R. Parfaitement. Donc, je l'ai eu 24 heures plus tard, avec la réponse de l'état-major du FPR.

6 Q. Et quelle a été la réponse de l'APR... de l'état-major de l'APR ?

7 R. La réponse, c'était un non catégorique. C'était non et non. J'ai demandé pourquoi, alors que dans les
8 communications publiques, le FPR appelait à l'arrêt des troubles et des massacres, mais dans la
9 réalité, le FPR s'opposait aux moyens pratiques et concrets d'arrêter ces massacres. J'ai attiré
10 l'attention de Jacques Bihozagara sur la gravité de la situation, sur les risques qui continuaient à
11 peser sur le terrain sur les populations tutsies et hutues de l'opposition ; et en ce qui concerne les
12 Tutsis, il m'a fait une réponse étrange en disant ceci : « Monsieur l'Ambassadeur — me disait-il —,
13 les Tutsis dont vous parlez sont sous votre entière responsabilité. Nos parents à nous.. — il disait...
14 donc il parlait des parents des réfugiés de 59, il disait : nos parents à nous ont été assassinés en 59 ;
15 les Tutsis qui sont restés au Rwanda ont choisi leur camp et votre gouvernement peut en faire ce qu'il
16 veut. »

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Q. Est-ce que vous pouvez préciser la période lorsque... la période concernant le rejet de cette trêve ?

19 R. C'était en... C'était la période du... C'était entre le 12 et le 15 ou le 16 avril. C'était un peu avant le
20 départ du général Gatsinzi de l'état-major et après l'échec des négociations de Kigali à la MINUAR.

21
22 À cette occasion, donc, j'ai rappelé à Monsieur Patrick... à Monsieur Jacques Bihozagara que j'étais
23 personnellement opposé aux massacres qui avaient lieu au Rwanda. J'ai insisté vraiment pour
24 essayer d'avoir sa sensibilité en tant qu'homme, et il m'a dit que le FPR ne pouvait pas arrêter la
25 guerre, que l'objectif c'était de prendre Kigali, quel que soit le prix.

26 M^e SKOLNIK :

27 Q. Monsieur le Témoin, vous avez dit que, publiquement, l'APR demandait la cessation des massacres
28 et que Bihozagara vous avait dit que les Tutsis de l'intérieur du Rwanda avaient choisi leur camp
29 et que vous pouviez faire d'eux ce que vous vouliez. Comment avez-vous interprété ces propos
30 — en vous disant de faire d'eux ce que vous voulez ?

31 R. Pour moi, c'était une vision cynique du drame qui se déroulait au Rwanda. Sa réponse et, en fait,
32 le comportement du Front patriotique rwandais à l'époque m'ont convaincu que le fait de condamner
33 les massacres était un argument de communication et de façade mais que, dans la réalité,
34 les massacres des Tutsis et de certains Hutus constituaient une aubaine, une chance, un prétexte
35 très fort pour le FPR, lui permettant de prendre le pouvoir par la force, au prétexte d'arrêter les
36 massacres que, par ailleurs, le FPR refusait qu'il soient arrêtés.

37

- 1 Ça a été mon interprétation sur place et les événements qui sont venus après m'ont donné raison.
- 2 Q. Pour passer à un autre sujet : vous connaissiez personnellement le général Gratien Kabiligi ?
- 3 R. Oui, je le connais personnellement.
- 4 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre comment vous avez connu Kabiligi ?
- 5 R. Kabiligi, comme moi, est originaire de la préfecture de Cyangugu — vous savez, le Rwanda, c'est
6 un petit pays. On a fait nos études presque à la même époque, sauf que j'étais en avance d'un an
7 ou deux ans sur Kabiligi. Et je l'ai surtout connu pendant nos études secondaires, même si avant,
8 je le connaissais en tant que jeune homme — je crois que je l'ai connu à partir de 11 ans, 12 ans.
9 Et je le rencontrais très souvent pendant les vacances, puisqu'on était (*coupure de son*) en internat
10 au Rwanda. Je le rencontrais pendant les vacances, pendant (*coupure de son*) des associations
11 d'étudiants. Et je l'ai ensuite connu après nos études respectives, et sur le plan professionnel,
12 je l'ai connu lorsque moi j'étais fonctionnaire et lui officier de l'armée, et on a gardé des relations
13 normales d'amitié et, dans le contexte du Rwanda, de gens venant de la même région qui avaient
14 des expériences communes.
- 15 Q. Pouvez-vous indiquer à la Chambre si Kabiligi a été impliqué dans la politique au Rwanda pendant
16 la période où vous y étiez ?
- 17 R. Non, c'était plutôt l'inverse. Les gens s'étonnaient qu'un officier de son rang se tenait un peu trop
18 à l'écart de la politique. Dans un système comme le nôtre, qui était un système de parti unique,
19 où les hauts officiers, les hauts fonctionnaires se battaient pour avoir des postes intéressants,
20 pour lier des amitiés suspectes avec les ministres, avec les hommes politiques, Kabiligi étonnait
21 toujours par le fait qu'il était toujours occupé aux affaires militaires et au sport ; parce qu'au sein
22 de l'armée, il s'est longtemps occupé de sport. Et je l'ai surtout connu aussi lorsque, entre 82 et 86,
23 j'étais président de la Fédération rwandaise d'athlétisme et secrétaire général du Comité olympique
24 du Rwanda. À cette occasion, je m'occupais du sport en général, et dans les recrutements
25 de sportifs, on avait souvent recours à des militaires. Donc, là aussi, j'ai pu apprécier le travail
26 qu'il faisait au niveau du sport au sein de l'armée rwandaise.
- 27
- 28 Donc, c'était un militaire apolitique à cent pour cent. On pouvait plutôt le caractériser par la rigueur,
29 la discipline et l'indépendance d'esprit.
- 30
- 31 Dans le paysage politique qui avait aussi tendance à tout baser sur l'appartenance ethnique et
32 régionale, je peux témoigner et affirmer que Kabiligi n'a jamais eu tendance à pratiquer la
33 discrimination, loin de là ; déjà, pendant toute notre jeunesse, ses meilleurs amis...
- 34
- 35 Oui, Maître ?
- 36 Q. J'ai voulu vous demander cette précision parce que, dans mon casque, j'ai entendu dire que
37 Kabiligi... ou, plutôt, qu'il y avait une polarisation ethnique, et j'ai cru que... on a dit en anglais que

- 1 vous avez dit que Kabiligi agissait sur cette base. Est-ce que c'est ce que vous avez dit ?
- 2 R. Le traducteur a compris tout à fait le contraire de ce que j'ai dit. J'ai dit que dans le paysage du
3 Rwanda, où la polarisation sur l'ethnie et sur les différences régionales était de mise, l'officier Kabiligi
4 n'a jamais été impliqué et n'a jamais pratiqué la discrimination ethnique ou régionale. J'ai ajouté
5 que depuis que je le connais, jeune et après, parmi ses amis, il y avait plusieurs amis d'enfance,
6 des Tutsis comme des Hutus, mais surtout des amis tutsis, dont certains sont encore au Rwanda.
7 Et donc, il faut corriger absolument la traduction, là, parce que ça dit tout fait le contraire de mon
8 témoignage. Mais merci d'avoir corrigé.
- 9 Q. Je voudrais maintenant passer à une autre question : vous étiez... vous avez été membre du premier
10 gouvernement FPR après la prise de pouvoir par le FPR... je corrige : non pas le premier
11 gouvernement FPR, mais le premier gouvernement qui a été formé après juillet 94, n'est-ce pas ?
12 Vous avez fait partie de ce gouvernement FPR ? Vous avez occupé un poste au sein de ce
13 gouvernement ?
- 14 R. Je n'ai pas été membre d'un gouvernement du FPR. C'était un gouvernement qui était mis en place
15 en... en accord avec toutes les parties signataires des Accords d'Arusha. Donc, c'était un
16 gouvernement d'union nationale — c'est comme ça qu'on l'appelait — de transition, qui est composé
17 de plusieurs partis politiques. Et moi, j'ai rejoint ce gouvernement au titre du Mouvement
18 démocratique républicain — le MDR —, dirigé par le Premier Ministre de l'époque, Faustin
19 Twagiramungu.
- 20 Q. Pouvez-vous expliquer à la Chambre comment les choses se sont passées pour que vous soyez
21 membre de ce premier gouvernement dirigé par Faustin Twagiramungu ?
22
23 C'est le nom n° 2 sur la liste des noms propres.
- 24 R. Lorsque le Président... le Premier Ministre Twagiramungu a été appelé pour former son
25 gouvernement, je me trouvais encore à Paris et, lui, il était donc à Kigali, en consultation avec le FPR,
26 le PSD et les autres partis qui devaient prendre part au nouveau gouvernement. Et jusqu'au 16 juillet
27 — si je ne me trompe —, deux jours ou trois jours avant la (*inaudible*) de la composition du nouveau
28 gouvernement, moi je n'étais pas censé entrer dans le gouvernement de Twagiramungu. Le candidat
29 aux affaires étrangères était Bonaventure Upalijoro, qui était, à l'époque,...
- 30 Q. Donnez l'orthographe de ce nom, s'il vous plaît.
- 31 R. Alors, « Upalijoro », c'est : U-P-A-L, comme Laurent-I-J-O-R-O. Et le prénom, « Bonaventure » :
32 B-O-N-A-V-E-N-T-U-R-E.
- 33 Q. Pouvez-vous expliquer à la Chambre, si vous n'étiez pas censé vous joindre au gouvernement
34 d'union nationale, comment cela s'est-il fait que vous soyez devenu ministre des affaires étrangères
35 plutôt que Bonaventure Upalijoro ?
- 36 R. C'est la première chose qui m'a étonné précisément, parce que chaque parti, à travers son président,
37 avait le droit de proposer ses candidats pour occuper les ministères qui lui étaient affectés. Mais dès

1 le départ, le FPR s'est permis de récuser les candidats proposés par les autres partis de l'opposition.
2 Ainsi donc, le FPR a catégoriquement refusé la candidature de Bonaventure Upalijoro pour divers
3 motifs, et j'ai été proposé avec d'autres pour le poste de ministre des affaires étrangères.

4 Q. Et ce refus par le FPR d'accepter une candidature proposée par un autre parti politique... et vous
5 avez dit, d'ailleurs, qu'ils ont rejeté d'autres candidatures ; cela est-il exact qu'ils ont rejeté d'autres
6 candidatures ?

7 R. C'est tout à fait ça, oui.

8 Q. Ainsi, ma question est la suivante : est-ce que ce rejet des candidats proposés par divers partis
9 politiques, est-ce que cela correspondait aux termes de l'Accord d'Arusha ?

10 R. Eh bien, c'est ce que j'ai dit au Premier Ministre Twagiramungu lorsqu'il m'a appelé par téléphone à
11 partir des bureaux de la MINUAR, c'est la remarque que j'ai faite à Twagiramungu en lui disant que
12 j'aimerais bien servir mon pays, participer à la reconstruction, à la réconciliation, mais qu'il semblait
13 que, dès le départ, nous nous engageons dans un processus où le FPR se comportait comme un parti
14 unique, en tant que vainqueur, et nous autres, on était considérés comme les perdants qui n'avaient
15 qu'à obéir.

16

17 Donc, le premier soir, lorsque Twagiramungu m'a fait part du refus de Upalijoro et de ma proposition
18 de devenir ministre, j'ai refusé l'offre de Twagiramungu, et je lui ai demandé 24 heures pour réfléchir.

19 Q. J'imagine que vous y avez réfléchi ; et que s'est-il passé lorsque vous avez à nouveau discuté de
20 cette situation avec le Premier Ministre Twagiramungu ?

21 R. Vingt-quatre heures plus tard, donc c'est-à-dire pratiquement la veille ou l'avant-veille de la mise en
22 place du gouvernement, effectivement, Twagiramungu m'a rappelé, toujours à partir de la MINUAR,
23 et il m'a demandé de lui donner ma décision finale. Je lui ai dit : « Monsieur le Premier Ministre,
24 je maintiens mon refus. » Et puis, il m'a dit : « Écoute, je te passe quelqu'un qui va peut-être
25 t'expliquer mieux les enjeux. » Et il m'a passé la personne qui l'accompagnait et qui n'était autre que
26 Monsieur Seth Sendashonga, membre fondateur du Front patriotique rwandais.

27 Q. Pouvez-vous donner l'orthographe du nom Sendashonga, parce que nous ne l'avons pas sur la liste.

28 M. LE PRÉSIDENT :

29 Maître Skolnik, nous l'avons. Merci.

30 R. D'accord. Vous avez le nom. D'accord.

31 M^e SKOLNIK :

32 Q. Quel a été l'objet de vos discussions avec Sendashonga lorsque le Premier Ministre vous l'a passé
33 au téléphone ?

34

35 *(Monsieur Rashid est debout)*

36

37

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Monsieur le Témoin, il y a soit une objection soit une observation de la part du Procureur.

3 M. RASHID :

4 Monsieur le Président, nous soulevons une objection quant à cette ligne de questions, parce que cela
5 manque de pertinence.

6 M. LE PRÉSIDENT :

7 Maître Skolnik, avez-vous suivi l'objection du Procureur ?

8 M^e SKOLNIK :

9 Oui, je l'ai suivie, mais cela ressemble aux autres objections que j'ai suivies de mes collègues.

10

11 Nous avons ici quelqu'un qui a été membre du premier gouvernement d'union nationale, et je
12 voudrais savoir comment cette personne en est arrivée à faire partie de ce gouvernement d'union
13 nationale ; surtout que nous savons que, jusqu'à présent, il a refusé de se joindre à ce gouvernement.

14

15 Donc, il serait intéressant pour nous de comprendre pourquoi il a fait partie de ce premier
16 gouvernement. Et je dois lui poser des questions sur ce qui s'est passé pendant qu'il était membre du
17 gouvernement.

18 M. LE PRÉSIDENT :

19 Nous allons-y réfléchir pendant la pause déjeuner, parce qu'il est 13 heures, et nous reprendrons à
20 14 h 30.

21 M^e SKOLNIK :

22 Monsieur le Président, avant la pause, est-ce que vous m'autorisez à intervenir pendant 10
23 secondes ?

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Bien entendu.

26 M^e SKOLNIK :

27 Je voudrais indiquer que le Procureur (*sic*) à charge Alison Des Forges a exprimé divers types de
28 renseignements et d'opinions sur le gouvernement du FPR par rapport aux extrémistes hutus, et nous
29 avons ici un témoin qui était en place à l'époque, qui a des connaissances sur les faits et qui pourrait
30 apporter des éclaircissements « sur » le travail de la Chambre.

31 M. LE PRÉSIDENT :

32 Merci. Y a-t-il autre chose à ajouter, Monsieur Rashid ?

33 M. RASHID :

34 Comme l'a dit Monsieur Skolnik, c'est intéressant, mais, Monsieur le Président, j'ai dit que cela
35 manquait de pertinence.

36 M. LE PRÉSIDENT :

37 Merci. L'audience est suspendue.

1 (*Suspension de l'audience : 13 heures*)

2

3 (*Pages 1 à 52, prises et transcrites par Joëlle Dahan, s.o.*)

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

1 (Reprise de l'audience : 14 h 40)

2

3 (Problème technique de son)

4

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour, La Haye. Est-ce que vous nous entendez ?

7

8 Bonjour, Monsieur le Témoin.

9 M. NDAGIJIMANA :

10 Bonjour, Monsieur le Président.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Avant la pause, il y avait une objection, et nous ne pensons pas que les renseignements qui ont été
13 demandés puissent être pertinents. Mais, quoi qu'il en soit, c'est intéressant. Alors, veuillez
14 poursuivre, Maître Skolnik.

15 M^e SKOLNIK :

16 Merci, Monsieur le Président.

17

18 Je pense que, lorsque nous nous sommes arrêtés, nous évoquions la conversation du témoin
19 avec le Premier Ministre Twagiramungu qui avait passé le téléphone au témoin. Nous...

20 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

21 La qualité du son est trop mauvaise pour interpréter.

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Et le dernier nom que nous avons entendu, c'est « Monsieur Sendashonga ».

24

25 Il y a une distorsion du son, mais nous allons quand même essayer de continuer.

26 M^e SKOLNIK :

27 Nous avons beaucoup de bruit, de notre côté.

28 M. LE PRÉSIDENT :

29 Nous aussi, mais essayons de poursuivre.

30 M^e SKOLNIK :

31 On peut continuer, Monsieur le Président ?

32 M. LE PRÉSIDENT :

33 Oui.

34 M^e SKOLNIK :

35 Très bien.

36 Q. Monsieur le Témoin, pouvez-vous nous dire quelle était la teneur de la conversation que vous avez
37 eue avec Seth Sendashonga ?

1 M. NDAGIJIMANA :

2 R. J'ai repris les objections que je venais de... d'exprimer à Monsieur Twagiramungu, à savoir
3 l'impression que j'avais, que le FPR voulait contrôler seul le processus de mise en place
4 des nouvelles institutions en se permettant de... de décider à la place des partis politiques.

5
6 J'ai aussi fait part de mes exigences, surtout par rapport au respect des Accords d'Arusha,
7 notamment la création de services de sécurité, c'est-à-dire l'armée et les autres institutions chargées
8 de la sécurité, et que celles-ci soient vraiment représentatives de toutes les composantes sociales
9 et politiques.

10
11 Monsieur Sendashonga, qui était quelqu'un que... enfin, dont j'admirais la rigueur idéologique
12 et les idées progressistes, m'a donné ces garanties, m'a dit que... qu'il fallait que je vienne,
13 qu'ensemble... et ainsi que les autres démocrates, on essaierait de remettre les choses en place
14 pour travailler ensemble et mettre notre pays sur les rails de la réconciliation et de la paix.

15
16 C'est après une longue discussion que Monsieur Sendashonga m'a remis en communication
17 avec le Premier Ministre Twagiramungu, à qui j'ai enfin dit que j'acceptais de venir à Kigali...
18 d'aller à Kigali sous les conditions que venait de me donner Seth Sendashonga, qui était un membre
19 éminent du FPR.

20 Q. Vous avez évoqué la création d'un système...

21 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

22 Le son est trop mauvais pour que nous puissions interpréter. Désolée.

23 M^e SKOLNIK :

24 Q. (*Intervention non interprétée*)

25 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

26 Est-ce qu'on pourrait demander à Maître Skolnik de répéter ? Nous l'entendons très mal.

27 M^e CONSTANT :

28 Monsieur le Président...

29 M. LE PRÉSIDENT :

30 Attendez, Maître Skolnik.

31

32 Oui, Maître Constant, vous voulez dire quelque chose ?

33 M^e CONSTANT :

34 La cabine de l'interprétariat a dit qu'il faut répéter depuis le début la question.

35 M. LE PRÉSIDENT :

36 Merci, Maître Constant.

37

1 M^e SKOLNIK :

2 Monsieur le Président, je vais demander au témoin de nous indiquer à quel moment l'interprétation
3 en français s'est arrêtée, de façon à ce que les choses soient claires.

4 M. LE PRÉSIDENT :

5 Maître Skolnik, nous vous entendons très mal. Est-ce que vous parlez à proximité du micro ?

6 M^e SKOLNIK :

7 Oui, Monsieur le Président.

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Alors, continuez de le faire et essayez de parler lentement, s'il vous plaît. Nous avons des problèmes
10 de son.

11 M^e SKOLNIK :

12 Oui, Monsieur le Président.

13 Q. Monsieur le Témoin, vous avez parlé de la création d'un service de sécurité et vous avez parlé
14 de l'armée. Alors, ce que je voulais savoir, c'est : l'armée, telle qu'elle était constituée au Rwanda
15 en juillet 1994 — la période où vous avez discuté avec Seth Sendashonga et Twagiramungu —,
16 est-ce que cette armée, selon les Accords d'Arusha...

17 R. Non, pour une raison simple : le FPR venait de prendre le pouvoir par les armes et l'armée nationale
18 rwandaise — c'est-à-dire les FAR — était en fuite dans les pays voisins, et le processus
19 de rapatriement des membres des Forces armées rwandaises n'avait pas encore commencé.
20 Donc, c'est tout à fait normal, en ce moment-là, qu'il n'y ait eu que des militaires du Front patriotique
21 rwandais. La question se posera plus tard, évidemment.

22 Q. Alors, pouvez-vous nous dire : lorsque vous êtes arrivé au Rwanda, est-ce que vous avez prêté
23 serment, en tant que Ministre des affaires étrangères ?

24 R. En fait, je n'ai jamais prêté serment au sein du gouvernement auquel j'étais censé appartenir
25 parce que, précisément, je me rendais compte que les conditions de mon action, d'une action
26 efficace, positive, correspondant à mes idéaux, n'étaient pas possibles. Parce qu'en arrivant à Kigali,
27 je me suis rendu compte que les Accords d'Arusha avaient été vidés de leur substance,
28 complètement revus par et au profit du FPR.

29
30 Profitant de l'absence des leaders de l'opposition, le FPR a fait signer des avenants aux Accords
31 d'Arusha, à Mulindi, à quelques personnes représentant l'opposition, quelques personnes qui
32 s'étaient réfugiées auprès du FPR pendant les massacres d'avril 94 — donc, des personnes qui
33 étaient en situation de faiblesse et d'infériorité absolue —, qui ont accepté de signer un avenant qui
34 vidait la substance des Accords d'Arusha, notamment par l'introduction des fonctions de
35 vice-président qui n'étaient pas prévues par les Accords d'Arusha.

36 M. LE PRÉSIDENT :

37 Maître Skolnik...

1 M^e SKOLNIK :

2 Oui ?

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Nous avons eu une réponse un peu trop longue. Est-ce que vous pouvez vous assurer
5 que vous obtenez essentiellement ce dont vous avez besoin ?

6 M^e SKOLNIK :

7 Oui.

8 Q. Vous avez parlé Monsieur le Témoin, du poste de vice-président. Qui occupait les fonctions
9 de vice-président ?

10 R. C'était le chef de l'Armée patriotique rwandaise, le général Kagame.

11 Q. Et ai-je bien compris que vous avez dit que le poste de vice-président n'était pas prévu
12 dans les Accords d'Arusha ?

13

14 *(Signe affirmatif de la part du témoin)*

15

16 Je vais maintenant passer à autre chose : est-ce que vous connaissez quelqu'un qui s'appelle
17 Geshoni (*sic*) ? C'est... Gersoni.

18

19 C'est le numéro 8 sur la liste des noms, mais l'orthographe n'est pas correcte. C'est : G-E-R-S-O-N-I,
20 et non pas « Y ».

21

22 Monsieur le Témoin, vous connaissez cette personne ?

23 R. Je l'ai rencontré une seule fois dans ma vie, et c'était le 19 septembre 1994.

24 Q. Où l'avez-vous rencontré ?

25 R. Je l'ai reçu dans mon bureau, au Ministère des affaires étrangères, à Kigali.

26 Q. Et qui étaient les personnes qui ont assisté à cette entrevue ?

27 R. Il y avait... La délégation à laquelle appartenait Monsieur Gersoni était conduite par Monsieur Kofi
28 Annan qui était, à l'époque, chargé des affaires humanitaires en tant que Secrétaire général adjoint
29 des Nations Unies. Il y avait ensuite Monsieur Shaharyar Khan qui était le représentant des Nations
30 Unies, donc, à la tête de la MINUAR à Kigali. Il y avait aussi Monsieur... celui qui était le directeur du
31 bureau Afrique du HCR à Genève, Monsieur Majaune (*sic*), je crois — son nom, je ne l'avais pas
32 retenu. C'était, je pense, Monsieur Majoine (*sic*) ; il était, m'a... m'avait-il dit, de nationalité tunisienne.

33 M. LE PRÉSIDENT :

34 Il faudrait nous épeler les deux derniers noms.

35 M^e SKOLNIK :

36 Vous pouvez épeler « Shaharyar Khan » ?

37 R. « Shaharyar Khan », ça devait être : S-H-A-H-A-R-Y-A-R ; « Khan », c'est : K-H-A-N.

1 Et « Majoine » (*sic*)... L'autre, j'ai... j'ai pas bien son nom, mais j'ai surtout retenu ses fonctions :
2 il était le directeur Afrique au sein du HCR à Genève.

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Maître Skolnik, vous pouvez essayer de nous donner une idée de l'orthographe de ce nom ?

5 M^e SKOLNIK :

6 C'est : M-O-R-J-A-N-E — « Morjane ».

7 Q. *Now...*

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Nous n'avons pas entendu... Nous n'avons pas entendu l'orthographe en anglais ; vous pouvez
10 reprendre, s'il vous plaît ?

11 M^e SKOLNIK :

12 Oui, Monsieur le Président. M-O-R-J — comme « John » — A-N-E.

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Et maintenant, la question.

15 M^e SKOLNIK :

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Q. Alors, que s'est-il passé au cours de cette entrevue ?

18 R. Très rapidement, Monsieur Shaharyar Khan a présenté sa délégation et a cédé la parole
19 à Kofi Annan, en tant que chef de la délégation.

20
21 Monsieur Kofi Annan a juste fait savoir que les Nations Unies avaient des préoccupations
22 sur les conditions de rapatriement des réfugiés, surtout qui étaient dans les pays voisins,
23 suite aux problèmes de sécurité à l'intérieur du territoire rwandais.

24
25 Il a ensuite passé la parole à l'expert, Monsieur Gersoni, qui m'a présenté ce qu'il appelait
26 son rapport.

27 Q. Comment a-t-il... Comment vous a-t-il présenté ce rapport ?

28 R. Il a d'abord présenté la méthodologie et les objectifs de la mission qu'il avait reçue de ses patrons
29 de Genève, c'est-à-dire la collecte d'informations à travers le pays pour évaluer les possibilités
30 de rapatriement des réfugiés.

31
32 Il a ensuite abordé les enquêtes qu'il avait effectuées à travers plusieurs préfectures du Rwanda,
33 notamment en préfecture de Kibungo, dans le sud-est, à la frontière avec la Tanzanie ; la préfecture
34 de Kigali-Rural ; quelques endroits précis dans le nord, en préfecture de Gisenyi. Et je crois
35 me rappeler que son enquête s'étendait sur d'autres préfectures et d'autres communes du pays.
36 Il a donné des noms précis, des communes, des résultats de ses enquêtes, et il a conclu que d'après
37 ce qu'il avait constaté, entre... entre juillet... c'est-à-dire depuis la prise du pouvoir et la mise en place

1 du gouvernement d'union nationale jusqu'au moment de la fin de son enquête, c'est-à-dire
2 mi-septembre 94, il avait relevé plus ou moins 30 000 victimes civiles massacrées systématiquement
3 ou de manière planifiée... — c'étaient les termes de Monsieur Gersoni —, de manière préparée,
4 planifiée, par les troupes de la nouvelle armée rwandaise, c'est-à-dire les troupes du FPR.
5 Il a ajouté que, pour lui, les crimes commis par l'APR étaient ni plus ni moins des actes de crimes
6 contre l'humanité, des crimes de guerre, voire un génocide, parce que planifiés et commis
7 par une organisation qui s'appelle l'APR.

8
9 Après la présentation du rapport par l'expert Monsieur Gersoni, Monsieur Kofi Annan a repris
10 la parole pour réitérer les inquiétudes de l'organisation qu'il représentait — les Nations Unies.
11 Il m'a demandé de transmettre ce message d'inquiétude et de réprobation au gouvernement
12 dont j'étais le Ministre des affaires étrangères.

13
14 À la fin de l'entretien... ou plutôt de la présentation de ce rapport, j'ai demandé qu'on me le donne
15 en main — c'était un rapport pas très, très gros — pour que je puisse le lire « en diagonale »,
16 comme on dit.

17
18 J'ai demandé 10 minutes pour passer en revue ce rapport. On me l'a remis, je l'ai lu... très
19 rapidement, pour identifier surtout les... les éléments que Monsieur Gersoni avait mis en exergue.
20 Et après, j'ai demandé si on pouvait me donner une copie de ce rapport.

21
22 Monsieur Kofi Annan m'a assuré que je recevrai la copie finale de ce rapport une fois qu'il aurait été
23 finalisé par ses services et qu'il ne pouvait donc pas, à ce stade, me remettre la copie d'un rapport
24 qui n'était pas encore officiel. Et c'est sur ces mots que nous nous sommes séparés

25 Q. Pendant la présentation de Monsieur Gersoni, vous dites que Gersoni a parlé de trois...
26 de 30 000 victimes civiles qui ont été massacrées systématiquement, et que cela était planifié
27 et préparé, et que cela avait été exécuté par les hommes de l'APR. Est-ce qu'il vous a dit quel était
28 le groupe ethnique des personnes qui avaient été massacrées ?

29 R. Oui, c'était expressément indiqué dans le rapport : c'étaient 30 000 civils hutus, de l'ethnie hutue.
30 C'était clair et net.

31 Q. Vous avez dit que vous avez demandé 10 minutes pour parcourir le rapport de Gersoni. Maintenant,
32 j'aimerais que vous nous disiez ceci : quand vous avez lu le... le rapport, est-ce... est-ce que Gersoni
33 vous a dit oralement que les 30 000 victimes ont été massacrées systématiquement dans le cadre
34 d'un plan et d'une préparation effectués par les troupes de l'APR ?

35 R. Absolument, ça figurait en noir et blanc dans le rapport Gersoni. Et la conclusion même de son
36 rapport, parce que je me suis surtout, c'est vrai, concentré sur les chapitres qui parlaient aussi des
37 techniques, parce que Monsieur Gersoni décrivait les techniques utilisées pour réunir les civils en les

1 convoquant à des réunions dans des vallées ; des milliers de Hutus qu'on... qu'on convoquait
2 soi-disant pour leur donner des directives ; on les encerclait et on les tuait. Ensuite, les cadavres
3 étaient brûlés ou enterrés dans des fosses communes préparées à l'avance. C'était surtout ça que
4 Monsieur Gersoni mettait en exergue ; et ça figurait bel et bien dans son rapport.

5 Q. Je vais vous poser la question suivante : est-ce que vous avez eu l'occasion de... de parcourir
6 un câble de Shaharyar Khan — le Représentant spécial du Secrétaire général — adressé à Kofi
7 Annan, aux Nations-Unies à New York, et également à une personne appelée Goulding —
8 G-O-U-L-D-I-N-G. Je parle du câble MIL 20 92.

9

10 Est-ce que Monsieur Diallo pourrait montrer ce câble au témoin ?

11

12 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

13

14 Avez-vous déjà vu ce document, Monsieur le Témoin ?

15 R. Oui, c'est un document que j'ai déjà vu, oui.

16 Q. Je voudrais que vous consultiez le paragraphe 5. Je vais lire une partie de ce paragraphe :

17

18 « Après le... la réunion d'information, Monsieur Annan, accompagné de Monsieur Gersoni, Monsieur
19 Morjane et moi-même, ont demandé au Ministre de l'intérieur, Monsieur Seth Sendashonga,
20 le Ministre des affaires étrangères, Monsieur Jean-Marie Vianney, et le Premier Ministre Faustin
21 Twagiramungu... »

22

23 Quand vous avez rencontré Gersoni et Annan, et Morjane et Shaharyar Khan, est-ce que le Premier
24 Ministre Twagiramungu et le Ministre Seth Sendashonga étaient présents au cours de cette réunion ?

25 R. Pas à la réunion du 19 septembre. La réunion du 19 septembre, je les ai reçus seul avec mon staff.
26 C'est vrai que le texte n'est pas en français, mais je crois que Monsieur Shaharyar Khan veut dire
27 qu'il a visité les trois personnalités, mais pas nécessairement en même temps. C'est vrai que je sais
28 que Monsieur Kofi Annan a rencontré le Premier Ministre et Monsieur Seth Sendashonga ; mais moi,
29 quand je les ai reçus, c'était le Ministre des affaires étrangères recevant la délégation de Monsieur
30 Kofi Annan.

31 Q. Descendons un peu, cinq lignes plus bas, dans le même paragraphe. Il est dit ceci :

32

33 « Le Premier Ministre et les deux Ministres ont lu le... l'acte d'accusation de Gersoni du... »

34 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

35 Les interprètes n'ont pas suivi cette partie.

36 M^e SKOLNIK :

37 Q. « Ils ont exprimé leur grande surprise par rapport aux conclusions de Gersoni, ils les ont rejetées

1 comme faisant partie d'éléments de preuve... comme des éléments de preuve, mais en réalité ils ont
2 dit qu'il ne s'agissait pas de faits qui relevaient de la mauvaise foi. »

3 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

4 Très sincèrement, les interprètes ont eu beaucoup de mal à suivre la phrase de Maître Skolnik.

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Avant de poser la question suivante, Maître Skolnik : nous avons perdu quelque chose. Donc, je crois
7 que je vais vous... je vais lire à partir d'ici. Ce qu'on a perdu, c'était ceci :

8

9 « Le Premier Ministre et les deux Ministres ont... ont lu le... l'acte... ont entendu cette accusation avec
10 politesse. » Et le dernier mot était : « Mais ils n'ont pas, en fait, indiqué une quelconque mauvaise
11 foi. »

12

13 Quelle est votre question suivante ?

14 M^e SKOLNIK :

15 Q. Ma question était la suivante : les Ministres ont rejeté les conclusions de Gersoni, mais ils n'ont pas...
16 ils ont dit qu'il s'agissait de preuves manipulées. Alors, est-ce que vous avez dit à ce groupe que
17 ces preuves étaient manipulées ?

18 R. Je ne pouvais pas le dire puisque Monsieur Gersoni avait fait une enquête pendant cinq semaines ;
19 moi, je n'étais pas un enquêteur, j'étais Ministre des affaires étrangères et je ne pouvais pas, comme
20 ça, sans faire preuve de mauvaise foi, rejeter une enquête réalisée par un expert indépendant
21 missionné par un organisme des Nations Unies.

22

23 Peut-être que mes collègues l'ont fait, c'est pourquoi il faut peut-être finir le paragraphe. Si on peut
24 faire lecture de tout le paragraphe, le dernier paragraphe spécifie ceux qui ont rejeté le rapport
25 Gersoni. Et je ne suis pas sur la liste — le même paragraphe.

26 Q. Vous parlez de la dernière phrase où il est dit :

27

28 « Les... Les propos du Ministre... du Premier Ministre et du Ministre de l'intérieur étaient
29 les suivants... »

30

31 C'est à ça que vous faites allusion ?

32 R. Tout à fait. Là, il n'y a pas le Ministre des affaires étrangères. C'est sans doute avec des raisons que
33 Monsieur Shaharyar Khan n'a pas mis mon nom.

34 Q. À votre connaissance, le groupe d'Annan, Shaharyar Khan, Gersoni et Morjane, est-ce que ce groupe
35 s'est rendu sur les lieux des massacres, les lieux des massacres évoqués par Gersoni, c'est-à-dire
36 Kibungo, Kigali-Rural et la province de Gisenyi ?

37 R. À ma connaissance, non, ils ne l'ont pas fait. Ils ne sont pas allés à Kibungo ni à Kigali-Rural où

1 il y avait les plus grands massacres — l'essentiel d'ailleurs. Mais je me souviens que Kofi Annan
2 s'est rendu en région de Gisenyi, dans le nord, vers la frontière. Il s'était fait accompagner d'une
3 équipe, je pense, du HCR, et c'était une visite très courte qui, de toute évidence, ne pouvait pas lui
4 permettre de... de mener une contre-enquête en quelques heures de la journée, à son niveau de
5 Secrétaire général adjoint. Il ne pouvait que poser des questions, en passant, à des fonctionnaires
6 de la MINUAR, mais il ne pouvait pas faire une enquête en quelques heures là où Monsieur Gersoni
7 avait mis cinq semaines.

8 Q. Consultez maintenant le paragraphe 7, la sixième ligne ; il est dit ceci :

9
10 « Néanmoins, je n'accepte pas les conclusions de Gersoni par rapport au fait qu'il y ait eu
11 un massacre systématique qui a été ordonné à partir du sommet. Et les raisons évoquées pour cela,
12 c'est qu'il y a eu des visites ministérielles dans la zone protégée par les Français, et les Ministres ont
13 demandé aux Hutus qui est... de Kibuye, de Gikongoro et de Cyangugu de revenir et de procéder
14 à la réconciliation. Et cela aurait été perçu comme une façade derrière laquelle le gouvernement
15 ordonnait un massacre. »

16
17 Un commentaire par rapport à ces conclusions ?

18 R. C'est le point de vue de Monsieur Shaharyar Khan mais, en réalité, ce qui s'est passé c'est que
19 beaucoup de personnes rapatriées, pendant les deux mois que j'ai passés à Kigali, ont disparu
20 aussitôt arrivées à Kigali ou sur les collines ; des centaines, des milliers. Donc, on peut effectivement
21 affirmer que les réunions tenues dans les préfectures — notamment dans les préfectures que vous
22 avez citées — ont servi d'appâts, sinon de pièges. Personnellement, c'est le sentiment que j'ai
23 eu lorsque j'ai participé à la visite des membres du gouvernement dans la préfecture dont je suis
24 originaire. J'ai eu le sentiment qu'on nous avait envoyés pour mentir, pour dire que tout allait bien,
25 que la sécurité était garantie alors que, à la fin, les gens se faisaient arrêter et qu'ils disparaissaient
26 aussitôt, dès leur retour, sans jugement.

27
28 Le gouvernement n'a pas pris la décision de piéger les réfugiés. Mais on peut penser que l'armée,
29 elle, savait ce qui allait arriver. Mais le gouvernement et les membres du gouvernement étaient sans
30 doute de bonne foi dans les visites qu'ils ont effectuées dans les préfectures.

31 M. LE PRÉSIDENT :

32 Je constate qu'il faut « prononcer » le prénom de Monsieur Khan : S-H-A-H-A-R-Y-A-R.

33
34 Est-ce qu'il vous reste de nombreuses questions sur ce sujet, Maître Skolnik ?

35 M^e SKOLNIK :

36 Non, Monsieur le Président, peut-être deux ou trois. Je... J'ai presque terminé le point Gersoni.

1 Je poursuis.

2 Q. Au paragraphe 8 du câble de Monsieur Khan, à la fin de ce paragraphe 8, il est dit ceci :

3
4 « Après consultation avec le Premier Ministre, les Ministères... les Ministres — plutôt — ont convenu
5 d'une enquête conjointe de la région où Gersoni avait collecté ces éléments de preuve. »

6
7 Et au paragraphe 9, il est dit ceci :

8
9 « Gersoni serait bienvenu s'il voulait se joindre à l'équipe, mais Gersoni a décliné cette invitation. »

10
11 Donc, je voudrais savoir ceci : quelle était votre impression par rapport à cette enquête conjointe
12 et par rapport au fait que Gersoni ait décliné cette invitation à se joindre à cette enquête conjointe ?

13 R. Par rapport à la commission conjointe — UN et le Gouvernement rwandais —, il va de soi que c'est
14 une commission qui était au départ contestable. On ne peut pas faire une enquête dite neutre
15 et indépendante, mettant en cause une armée et un gouvernement, et ensuite demander
16 à ce gouvernement de faire ou de participer à l'enquête qui le met en cause. C'était une très
17 mauvaise idée que Monsieur Shaharyar Khan a proposée là. Quant à Monsieur Gersoni, je crois qu'il
18 a compris effectivement que son rapport était mort-né parce que, entre-temps, il y avait eu des
19 pressions énormes, des pressions énormes sur le Secrétaire général des Nations Unies à New York,
20 surtout sur Monsieur Shaharyar Khan, et sur les autres agences des Nations Unies au Rwanda qui
21 étaient menacées par le Gouvernement rwandais, menacées de... d'expulsion du Rwanda ;
22 parce qu'il y a eu ça aussi. Visiblement, en décidant de créer une commission où il y avait des
23 ministres du gouvernement...

24 Q. Attendez un instant, il y a un problème avec la traduction.

25
26 Monsieur le Témoin, qui devait être... qui allait être expulsé du Rwanda ? Essayez d'éclaircir ce point.

27 R. C'est le HCR et les autres agences des Nations Unies, y compris peut-être la MINUAR. C'était
28 la menace par... par le Gouvernement rwandais.

29 Q. Après cette réunion avec Gersoni et les personnalités des Nations Unies, qu'avez-vous fait
30 après avoir reçu ce rapport ?

31 R. J'ai rendu compte au Premier Ministre ; le soir même.

32 Q. Est-ce que quelque chose a eu lieu après que vous ayez fait rapport au Premier Ministre ? Je parle
33 des informations que vous lui avez fournies.

34 R. *(Début de l'intervention inaudible)*... après, mais c'est surtout après que l'ensemble du gouvernement
35 ait examiné la question que les choses sont devenues claires, que... le général Kagame, qui était chef
36 de l'armée, ne voulait pas entendre parler du rapport Gersoni.

37

1 En ce moment-là, je préparais une mission à New York, où je devais participer à l'Assemblée
2 générale des Nations Unies qui s'ouvrait le 26 septembre, et où je devais rencontrer des collègues
3 de plusieurs pays. Et en partant, il y avait beaucoup de... de tension. Au lendemain de la rencontre
4 avec Monsieur Gersoni, j'ai aussi reçu, à sa demande, le secret... le sous-secrétaire d'État américain,
5 Monsieur Timothy Wirth, qui était chargé des affaires... *(suite de l'intervention inaudible)*

6 Q. W... « Timothy Wirth », c'est : W-I-R-T-H.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Qu'est-ce que vous avez dit, Maître Skolnik ? Épelez de nouveau.

9 M^e SKOLNIK :

10 « Timothy » : T-I-M-T-H-Y *(sic)* ; et « Wirth », je crois que c'est : W-I-R-T-H.

11 R. C'est tout à fait ça. Et Monsieur Wirth était accompagné par l'ambassadeur des États-Unis à Kigali,
12 Monsieur David Rawson.

13 M^e SKOLNIK :

14 C'est le numéro 11 sur la liste. L'orthographe n'est pas bonne ; il faut lire « Rawson » : R-A-W au lieu
15 de D-A-W.

16 M. LE PRÉSIDENT :

17 Oui, c'est le numéro 11 sur la liste.

18 M^e SKOLNIK :

19 Oui, et il faut lire « Rawson » et non pas « Dawson ».

20 Q. Alors, que s'est-il passé au cours de cette réunion avec ces deux personnes ? Ou, du moins,
21 combien de personnes y avait-il ? Il y avait Rawson, Wirth ; est-ce qu'il y avait quelqu'un d'autre ?

22 R. Non, il n'y avait que le sous-secrétaire d'État et l'ambassadeur.

23 Q. O.K.

24 R. Donc, je suppose qu'ils avaient vu et rencontré Monsieur Shaharyar Khan, qu'ils avaient eu écho du
25 rapport Gersoni et, en tout cas, on le sait... entretenus que... du rapport Gersoni. Le sous-secrétaire
26 d'État était à son tour, comme Kofi Annan quelques heures auparavant, 24 heures auparavant, pour
27 faire état des... des préoccupations du Gouvernement américain sur les massacres des civils hutus,
28 massacres systématiques et planifiés.

29

30 Et pour le Gouvernement américain — disait Monsieur Wirth —, ces massacres risquaient de...
31 d'avoir un impact négatif sur la coopération entre les deux pays et les deux gouvernements. Parce
32 que les actes incriminés dans le rapport Gersoni remplissaient toutes les caractéristiques d'un
33 génocide, d'après l'officiel américain. Et donc, il m'a prié de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour
34 faire que ces massacres s'arrêtent et que les coupables soient poursuivis et sanctionnés comme cela
35 se devait.

36 Q. Est-ce que vous savez s'il y a eu une réunion aux États-Unis, à Washington, entre Pasteur
37 Bizimungu, l'ancien Président du Rwanda, et des représentants du Gouvernement américain pour

1 discuter du rapport Gersoni ?

2 R. Alors, le... le 3 octobre 1994, j'ai quitté le Rwanda en compagnie du Président de la République,
3 Monsieur Pasteur Bizimungu, et une délégation composée de onze officiels et deux Ministres,
4 en partance pour Washington et New York. À Washington, le Président de la République a rencontré
5 en ma présence plusieurs personnalités du Gouvernement américain, dont l'administrateur général
6 de l'USAID et le sous-secrétaire d'État Moose. Et pendant ces entretiens, qui au départ étaient initiés
7 par Monsieur Bizimungu pour demander de l'aide, pour demander un soutien... — notamment
8 au projet de création du Tribunal pénal international, qui était sur la table du Conseil de sécurité —,
9 très rapidement, ces rencontres ont tourné autour du rapport Gersoni et des massacres des civils
10 hutus par l'Armée patriotique rwandaise. Les officiels américains ont repris les observations qui
11 avaient été faites par Monsieur Wirth à Kigali, ils ont exprimé les inquiétudes du gouvernement, et en
12 particulier l'administrateur général de l'USAID a insinué, fermement, que si les massacres des Hutus
13 et des civils innocents se poursuivaient, l'USAID allait suspendre sa coopération avec le Rwanda.

14
15 Et Monsieur Pasteur Bizimungu a réagi avec une violence verbale inhabituelle pour un chef d'État.
16 C'est surtout lors de l'entretien avec Monsieur Moose qu'on a beaucoup discuté dans les détails
17 le rapport Gersoni, et c'est à cette occasion que, pour moi, la décision fut prise de ne pas tenir
18 compte des 30 000 Hutus massacrés en deux mois. Je me souviens d'une phrase qui a clôturé
19 l'entretien, que Monsieur Moose a lancée ; il a dit à Monsieur Bizimungu :

20
21 « C'est vrai que c'est grave, c'est vrai que nous ne sommes pas d'accord, mais aidez-nous à vous
22 aider — c'est-à-dire, arrêtez les massacres —, et nous ferons en sorte que ce rapport ne sorte pas. »

23
24 C'était clair. Avec le peu d'expérience que j'ai dans la diplomatie, c'est ce que j'ai compris et c'est ce
25 qui est arrivé après. On a continué à New York et j'ai eu l'impression que les Nations Unies aussi,
26 à travers les déclarations, (*inaudible*) déclarations de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, allaient
27 dans le même sens que celle de Monsieur Moose.

28 M. LE PRÉSIDENT :

29 Oui, ce nom, c'est le numéro 12 sur la liste.

30 M^e SKOLNIK :

31 Oui, Monsieur le Président.

32 M. LE PRÉSIDENT :

33 Très bien. Nous continuons.

34 M^e SKOLNIK :

35 Q. Alors, Monsieur le Témoin, j'ai cru comprendre qu'à un moment, vous avez quitté le Rwanda. Est-ce
36 que vous pouvez nous dire : « A », pourquoi vous avez quitté le Rwanda ; et « B », comment vous
37 avez quitté le Rwanda ?

1 R. Comme je vous ai dit, en arrivant au Rwanda, j'avais posé quelques conditions pour m'amener à... à
2 faire mon travail correctement et à... à ce que les partis démocratiques puissent participer
3 efficacement à la reconstruction et à la réconciliation nationale. Il y a eu beaucoup d'incidents qui
4 m'ont prouvé que la mission que je poursuivais était une mission impossible — je n'y reviendrais pas
5 parce que ce serait trop long. Mais surtout, après avoir pris connaissance du rapport Gersoni, après
6 avoir entendu les responsables du FPR et leur réaction devant un rapport accablant et indépendant
7 sur les massacres de populations civiles, devant l'impuissance que je voyais à travers la déclaration
8 des représentants de la communauté internationale, j'ai décidé de... de ne pas poursuivre la mission
9 que je m'étais donnée au Rwanda. J'ai fini la mission avec le Président Bizimungu, on est resté un
10 peu plus d'une semaine aux Etats-Unis, à Washington et à New York et, ensuite, j'ai décidé de ne
11 pas retourner au Rwanda.

12 Q. Très bien. Lorsque vous avez décidé de ne pas retourner au Rwanda, quelle fut la réaction du
13 Gouvernement rwandais par rapport à votre départ ?

14 R. J'ai appris sa réaction d'abord par voie de presse. C'est des journalistes de Radio France
15 internationale et un journaliste de (*inaudible*) qui m'ont appelé — je ne sais pas comment ils avaient
16 eu mon téléphone chez moi, à la maison — pour me dire que j'étais accusé d'avoir volé — parce que
17 ça ne peut pas être un détournement — un montant important de dollars ; que j'aurais pris un sac
18 contenant de l'argent au Rwanda, au cours de la mission du Président, moi qui étais Ministre des
19 affaires étrangères, que je serais... que j'aurais gardé ce sac contenant des dollars par-devers moi
20 pendant tout le trajet à Washington et à New York, et jusqu'à la fin de la mission.

21
22 Et c'est là que j'ai décidé de réagir parce que l'objectif du FPR, c'était de me tuer par voie médiatique.
23 C'était un assassinat médiatique et politique. Et le FPR me connaissait bien, connaissait mon
24 indépendance, il savait surtout ma réaction après la diffusion du rapport Gersoni... enfin, la diffusion...
25 la communication du rapport Gersoni. Donc, pour prévenir et pour annihiler la crédibilité ou la fiabilité
26 de mes déclarations à venir, ils ont inventé cette affaire qui a, à mon avis, fait long feu, mais c'est la
27 manière que le FPR a choisi pour réagir ; ils n'ont pas attaqué sur le plan du contenu de mon
28 communiqué « des » missions ni de mes accusations sur le rapport Gersoni.

29 Q. Alors, j'ai encore quelques questions avant que nous ayons terminé. J'aimerais vous demander ce
30 qui suit : Les Tutsis qui se trouvaient à l'intérieur du Rwanda, comment étaient-ils perçus par les Tutsis
31 de la diaspora qui revenaient au Rwanda après... ou qui sont revenus au Rwanda après que le FPR
32 ait gagné la guerre ?

33 R. Parmi les... les problèmes qui m'ont choqué dès mon arrivée au Rwanda, il y a eu ça aussi — et je le
34 signale dans mon communiqué de... communication (*inaudible*) des missions. Pour les vainqueurs,
35 pour le FPR — je n'ose pas dire pour les Tutsis de l'extérieur parce que tous les Tutsis de l'extérieur
36 ne pensaient pas la même chose —, mais en tout cas, pour le FPR, les Tutsis qui étaient restés au
37 Rwanda en 59 étaient considérés comme des traîtres. Et il arrivait souvent — il est arrivé — que des

1 Tutsis soient arrêtés par le FPR qui leur demandait pourquoi ils n'étaient pas morts pendant
2 le génocide.

3
4 En d'autres mots, ils subissaient une double injustice : celle d'avoir été massacrés et celle d'être
5 considérés comme des traîtres du seul fait qu'ils n'avaient pas été... qu'ils étaient des survivants
6 ou des rescapés des massacres.

7
8 Je peux en parler en longueur parce que, moi, j'ai de la famille dans les deux ethnies ; j'ai des parents
9 hutus et j'ai des parents tutsis. Et j'ai vu des membres de ma famille — des cousins tutsis qui étaient
10 des rescapés — se réfugier chez moi parce qu'ils avaient peur du FPR, parce qu'ils avaient été
11 menacés par les (*inaudible*) les cadres du FPR qui leur reprochaient de ne pas être morts pendant
12 le génocide.

13 Q. Pouvez-vous nous dire si, à votre avis, il y a eu une réconciliation entre les groupes ethniques hutus
14 et tutsis au Rwanda ?

15 R. Vous voulez dire après juillet 94 ?

16 Q. Oui. Et jusqu'à présent de... À partir de cette période jusqu'à présent.

17 R. Je... moi, je... Oui.

18 Q. (*Intervention non interprétée*)

19 R. Je pense que c'est le contraire qui est arrivé, et aujourd'hui, le fossé est plus grand entre les ethnies
20 au Rwanda que jamais. Pourquoi ?

21
22 Dans le domaine politique, la réconciliation devait consister à mettre en place des institutions à
23 travers lesquelles toutes les ethnies — hutue, tutsie, twa — auraient leur mot à dire. Un système basé
24 sur la démocratie des partis, mais en tenant compte des réalités sociale et sociologique et politique.
25 C'est le contraire qui est arrivé. De tous les Hutus, membres des partis d'opposition, qui ont rejoint
26 le gouvernement dit d'union nationale en juillet 94, il en reste peut-être deux au Rwanda. Tous les
27 autres sont soit en exil, et accusés évidemment de tous les maux — le vol... —, ils sont devenus
28 génocidaires à partir du jour où ils ont contesté le FPR ; soit ils ont été assassinés ; ou alors, ils sont
29 en prison. Je citerai en passant Pasteur Bizimungu qui est subitement devenu aussi un voleur et qui
30 est accusé d'avoir semé les germes du génocide — y compris quand il était étudiant à l'Université
31 nationale, longtemps avant. Donc, pour moi, sur le plan politique, la réconciliation ne viendra pas ni
32 aujourd'hui ni demain.

33
34 Sur le plan militaire, l'armée actuelle du Rwanda est une armée mono-ethnique. Au niveau des
35 organes de commandement, nous avons... — et j'espère que vous suivez aussi — nous avons
36 les éléments qui nous indiquent que seulement 10 % des officiers de l'armée rwandaise sont des
37 Hutus qui appartenaient à l'ancienne armée, alors que les Hutus représentent 85 % de la population.

1 Là aussi, on est loin d'une armée « représentative » des réalités nationales.

2

3 Sur le plan de la justice et des droits de l'homme, on est très loin de la réconciliation. Vous savez que
4 le TPIR, votre organe, votre Tribunal, a été mis en place pour aider les Rwandais à se...

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Oui, oui. Monsieur le Témoin, c'est très bien. Mais votre réponse est un peu trop longue.

7

8 Alors, j'espère qu'il n'y aura pas d'autres questions, Maître Skolnik. Vous êtes arrivé au terme de
9 l'interrogatoire ?

10 M^e SKOLNIK :

11 Oui, c'était ma dernière question. Et... Mais il faudrait quand même qu'on ait une conclusion.

12 M. LE PRÉSIDENT :

13 Oui, quelle sera la conclusion très brève ?

14 R. La conclusion, c'est que le travail qui a été fait par les instances internationales en matière de justice
15 ont donné l'impression à une partie de la communauté rwandaise que seule une partie des victimes
16 était privilégiée et avait droit la justice. Parce qu'à ce jour, des criminels membres du FPR n'ont pas
17 encore été poursuivis par le Tribunal pénal international, et donc, là aussi, dans ce domaine-là, la
18 réconciliation tardera à venir.

19 M^e SKOLNIK :

20 Il s'agit de la fin de mon interrogatoire principal, Monsieur le Président.

21

22 Je voudrais verser au dossier le câble de Monsieur Kahn à Kofi Annan, en date du mois d'octobre
23 1994, c'est avec... intitulé « MIL » code « 2019 ».

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 C'était le 14 octobre 1994.

26

27 Et la cote, Monsieur Matemanga ?

28 M^e ERLINDER :

29 Il y a aussi un document pour lequel nous aimerions voir une cote attribuée pour le témoin précédent.

30 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

31 Nous n'entendons pas Maître Erlinder. Il y a un bruit de fond, nous l'entendons très mal.

32 M^e SKOLNIK :

33 *(Intervention non interprétée)*

34 M. LE PRÉSIDENT :

35 Étant donné que vous avez utilisé ce document pour interroger votre témoin et que ça a joué un rôle
36 important, nous allons d'abord attribuer la cote pour l'équipe de défense de Kabiligi, et on reverra la
37 cote de... pour Maître Erlinder.

1 M. MATEMANGA :

2 « D. K 112. »

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Ça c'est un document.

5

6 Vous voulez verser autre chose en preuve ?

7 M^e SKOLNIK :

8 Non, Monsieur le Président.

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Très bien. Merci.

11

12 *(Admission de la pièce à conviction D. K 112)*

13

14 Est-ce que nous pouvons maintenant passer au contre-interrogatoire du Procureur ?

15

16 La Défense, êtes-vous vraiment sûr que vous avez besoin de contre-interroger ce témoin ?

17

18 La situation est la suivante : Maître Hivon a dit qu'il avait besoin d'environ une heure pour
19 l'interrogatoire principal... pour le témoin... pour l'interrogatoire principal de Maître Skolnik. Et nous
20 avons un témoin qui attend dans une salle d'attente depuis deux heures. Nous avons un autre témoin
21 prévu pour demain et nous manquons de temps. Alors, il s'agit essentiellement d'un témoin de
22 Kabiligi, et j'apprécierais que chacun sache se restreindre. Nous avons permis à Maître Skolnik de
23 parler, sans interruption, pendant un long moment, d'aspects qui n'étaient pas directement couverts
24 par l'Acte d'accusation. Donc, si l'on pouvait éviter de siéger samedi ou dimanche...

25 M^e TREMBLAY :

26 Je vais me restreindre, Monsieur le Président, et je ne contre-interrogerai pas.

27 M. LE PRÉSIDENT :

28 J'apprécie cette attitude, Maître Tremblay.

29

30 Très bien. S'il n'y a pas d'autres contre-interrogatoires de la Défense, le Bureau du Procureur à la
31 parole.

32

33 Monsieur White.

34 M. WHITE :

35 Monsieur le Président, juste avant que nous n'entamions ce contre-interrogatoire... *(suite de*
36 *l'intervention inaudible)*

37

1 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

2 Nous n'entendons pas Monsieur White.

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Monsieur White, pourriez-vous parler dans le micro, pour qu'on vous entende ?

5 M. WHITE :

6 Oui, Monsieur le Président. Juste avant de commencer mon contre-interrogatoire, j'ai une petite
7 requête orale qui concerne la communication et une question évoquée par le témoin, au début de son
8 témoignage, lorsqu'il a parlé d'une déposition publique — en audience publique. Et la Chambre se
9 souviendra que ce témoin est... a fait l'objet d'une requête en date du 20 septembre de cette année
10 pour une vidéoconférence, et une décision de la Chambre en date du 5 octobre a suivi, et la décision
11 c'était que le témoin ayant décidé qu'il ne voulait pas voyager jusqu'à Arusha, il expliquait ses raisons
12 dans une partie confidentielle en annexe à la requête. Et dans le courriel, on parle de l'annexe B.

13 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

14 Nous n'entendons pas Monsieur White, il y a un bruit de fond terrible.

15 M. WHITE :

16 Monsieur le Président, peut-être que vous m'avez compris.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Nous avons compris mais, en fait, vous voulez qu'on vous donne ce document *ex parte*, et je crois
19 que vous l'aviez déjà mentionné par écrit auparavant.

20

21 Nous en discuterons un peu plus tard lorsque les conditions techniques seront meilleures.

22 M^e SKOLNIK :

23 Je m'oppose à la requête du Procureur. C'est tout ce que j'ai à dire.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Nous prenons note.

26

27 Bien. Nous aimerions maintenant commencer le contre-interrogatoire par le Procureur.

28

29 Vous êtes prêt, Monsieur Rashid ? Et laissez-moi vous demander combien de temps vous pensez
30 qu'il vous faut pour la... le contre-interrogatoire de ce témoin ? Est-ce qu'on renvoie « ALL42 » chez
31 lui ou bien est-ce qu'il pourra... qu'on pourra commencer avec lui aujourd'hui ?

32 M. RASHID :

33 Nous pourrions commencer avec lui aujourd'hui.

34 M. LE PRÉSIDENT :

35 Très bien. Allez-y.

36

37 Comment ça se passe dans la cabine française en ce qui concerne Monsieur Rashid ?

1 C'est difficile, mais je vois à l'écran que la cabine française survit.

2

3 Essayons, mais il va falloir parler lentement, à voix très haute, directement dans le micro.

4 M. RASHID :

5 Oui, Monsieur le Président.

6

7

CONTRE-INTERROGATOIRE

8 PAR M. RASHID :

9 Q. Monsieur le Témoin, ma première question est la suivante : le rapport Gersonyi que vous avez
10 évoqué et sur lequel vous avez... dont vous avez discuté, il s'agit bien de documents où on parle de
11 tueries par le FPR après le mois de juillet 1994 ?

12 M. NDAGIJIMANA :

13 R. À ma connaissance, oui. Dans le document qui m'avait été remis, c'était ça. Pendant la période où
14 Monsieur Gersoni a fait sa tournée.

15 Q. Vous avez fait une déclaration auprès de l'équipe de défense de Kabiligi en l'an 2000, n'est-ce pas ?

16 R. C'est ça.

17 Q. Et vous conviendrez avec moi que l'événement dont vous dites qu'il a eu lieu le 19 septembre
18 — pardon — 1994, dans votre bureau, cette visite de Gersoni et des représentants des Nations
19 Unies, est évoqué pour la... c'est la première fois que vous l'évoquez dans votre déclaration. Vous
20 n'en aviez jamais parlé auparavant ; c'est bien cela ?

21 R. Non, non, pas du tout. J'ai... J'en ai fait état dans ma première déclaration à la presse et, en
22 particulier, dans une interview que j'ai donnée exclusivement à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* à Paris,
23 début novembre 94.

24 Q. Vous conviendrez avec moi que, à ces trois occasions, vous étiez déjà parti du Rwanda, c'était après
25 octobre 1994 ; c'est bien cela ?

26 R. Tout à fait, oui.

27 Q. Vous conviendrez également avec moi que la pièce D. K 112 — je crois —, le câble sortant, est datée
28 du 14 octobre 1994 ; c'est bien cela ?

29 R. C'est ça.

30 Q. Vous conviendrez avec moi qu'une lecture du paragraphe 5 de ce câble sortant permet de penser
31 que vous étiez en compagnie du Ministre de l'intérieur et du Premier Ministre, que, en fait, vous étiez
32 en leur compagnie quand vous avez rencontré ce groupe qui est venu au Rwanda ?

33 R. Ce n'est pas vrai du tout. C'est le rapport de Monsieur Shaharyar Khan ; et quand j'ai rencontré
34 Monsieur Kofi Annan et son équipe, j'étais seul dans mon bureau. Ce qui est évident, je ne pouvais
35 pas recevoir une délégation des Nations Unies dans mon bureau et convoquer le Premier Ministre qui
36 était mon supérieur hiérarchique. Il les a vus séparément.

37 Q. Pourquoi ce groupe de personnalités des Nations Unies sont-elles venues rencontrer le Ministre des

1 affaires étrangères par rapport aux crimes commis par des militaires de votre gouvernement ?

2 R. Les règles des relations internationales l'exigent ainsi. À ma connaissance, en général, lorsqu'une
3 délégation étrangère va dans un pays, elle commence par les Affaires étrangères ; elle ne va pas
4 directement voir le Président de la République. C'est la pratique en la matière.

5 Q. Oui, mais généralement, ça, c'est la courtoisie diplomatique. Cela n'a rien à voir avec le fond...
6 l'essentiel de leur visite, n'est-ce pas ?

7 M^e CONSTANT :

8 Objection. Je ne sais pas si mon confrère a un fondement sur les pratiques diplomatiques du
9 département d'État américain ou, éventuellement, des Nations Unies. J'avoue que je ne comprends
10 pas qu'est-ce que c'est le sens de sa question.

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Q. Vous avez un commentaire là-dessus, Monsieur le Témoin ? Vous avez été Ministre des affaires
13 étrangères et peut-être auriez-vous un... une opinion à formuler là-dessus.

14 R. Je ne sais pas qui a posé la question, mais je suis tout à fait de son avis. C'est les us et coutumes
15 en matière de diplomatie. Une délégation du niveau ministre ou de sous-secrétaire général des
16 Nations Unies, lorsqu'elle arrive dans un pays, elle ne va pas chez le Président de la République
17 directement, elle ne va pas chez le chef de l'armée directement, ou chez le Ministre de l'intérieur.
18 Elle commence par, déjà, des visites de courtoisie au Ministre des affaires étrangères, et si possible
19 seulement, elle peut voir les supérieurs. (*Inaudible*) contenu des entretiens, il n'y a pas de limite. Il n'y
20 a pas de règle qui fixe quel sujet est débattu auprès... avec le Ministre des affaires étrangères
21 et lequel ne l'est pas, d'autant que les Nations Unies au Rwanda étaient représentés par la MINUAR
22 et qui était... qui avait comme premier correspondant — je dirais —, interlocuteur, le Ministère
23 des affaires étrangères.

24 M. RASHID :

25 Q. Quand vous avez déposé dans le cadre de l'interrogatoire principal, vous avez dit que vous avez
26 rencontré Kofi Annan, Kahn et Morjane avec vos collaborateurs le 19 septembre 1994 ; c'est bien
27 cela ? Gersoni était également présent.

28 R. J'étais avec mon chef de cabinet et le directeur général chargé des questions générales. Ce qui est
29 tout à fait normal.

30 Q. Vous avez parlé de cet événement dans la déclaration que vous avez donné à l'équipe de défense
31 de Kabiligi en l'an 2000 ; c'est bien vrai ?

32 R. Oui, c'est ça, oui. Je l'ai déjà dit.

33 Q. Dans cette déclaration, vous dites que vous avez rencontré Gersoni avec deux agents du HCR ;
34 c'est bien vrai ?

35 R. Alors, il y avait effectivement Monsieur Morjane et Monsieur Gersoni qui accompagnaient Kofi Annan
36 et Shaharyar Khan. Monsieur Gersoni était là pour le compte du HCR, et Monsieur Morjane était le
37 deuxième fonctionnaire du HCR, parce que il était le directeur du bureau Afrique à Genève.

1 Q. Peut-être que vous ne m'avez pas compris. Je vais vous lire le passage et vous pourrez faire un
2 commentaire si vous le voulez bien. La question qui vous est posée est la suivante :

3
4 « Est-ce que vous avez entendu parler du rapport de Gersoni sur les massacres contre les Hutus ? »

5
6 Votre réponse est la suivante :

7
8 « J'ai reçu le rapport oral préliminaire le premier de Monsieur Gersoni, j'ai reçu Monsieur Gersoni qui
9 était accompagné de deux agents du HCR. »

10
11 C'est ce que vous avez dit à la Défense de Kabiligi en l'an 2000 ; c'est bien vrai ?

12 R. C'est ce qui est écrit dans le témoignage. Et, sauf vérification complémentaire, je crois... en mesure
13 d'affirmer que Monsieur Urasa, qui était l'agent du HCR... — Monsieur Urasa est de nationalité
14 tanzanienne ; il était chargé du bureau de Kigali ; même si on ne le cite pas pour des raisons
15 de niveau de représentation, il devait être dans la délégation. Mais c'est quelque chose qu'on peut
16 vérifier facilement dans le rapport de mission de Monsieur Kofi Annan et... et des membres
17 de sa délégation. Mais ça n'a aucune implication quant au fond de ce qui a été dit lors de...
18 de l'entretien, et qui est par ailleurs confirmé par le papier que vous m'avez... qu'on m'a lu tout
19 à l'heure, de Monsieur Shaharyar Khan.

20 M. LE PRÉSIDENT :

21 Q. Est-ce que vous pouvez donner l'orthographe de ce nom tanzanien ?

22 R. « Urasa », c'est : U-R-A-S-A — ça reste à vérifier.

23 M. LE PRÉSIDENT :

24 Merci.

25 M. RASHID :

26 Q. Écoutez attentivement ma question : vous conviendrez avec moi qu'il y a une différence entre la
27 façon dont vous déposez aujourd'hui concernant cette réunion et cet événement, et la façon dont cela
28 est écrit dans la déclaration que vous avez donnée en l'an 2000 ; « oui » ou « non » ?

29 R. La différence, c'est par rapport à la manière dont le témoignage a été mis sur le support papier.
30 Effectivement, il y a quelques... Moi-même, quand je relis ça aujourd'hui, il y a quelques erreurs
31 de forme — de forme seulement — sur certains paragraphes, mais le contenu est à 99 % le même
32 que ce que j'ai déposé.

33
34 Mais en ce qui concerne la réunion avec Monsieur Kofi Annan, que je sache, cela ne peut avoir
35 aucune implication quant au fond de l'entretien que j'ai eu avec eux.

36 Q. Je vais de nouveau vous poser cette question parce que vous l'éludez. Elle est la suivante :
37 est-ce que vous convenez avec moi que la façon dont vous témoignez aujourd'hui concernant

1 cet événement est différente de la façon dont cela est écrit dans la déclaration que vous avez donnée
2 à l'équipe de défense de Kabiligi, très précisément concernant ceux qui étaient présents ;
3 « oui » ou « non » ?

4 R. Indiquez-moi la différence... Indiquez-moi la différence, parce que le contexte de l'entretien que j'ai
5 eu avec Maître Degli et de l'interrogatoire d'aujourd'hui n'est pas le même. Aujourd'hui, on m'a
6 demandé des détails sur la réunion ; alors que, quand j'ai vu Maître Degli, il s'agissait essentiellement
7 de savoir si j'étais au courant du rapport Gersoni.

8
9 Le paragraphe réservé par le témoignage à Maître Degli, c'est un paragraphe... c'est un seul ou deux
10 paragraphes, alors qu'aujourd'hui, on y a passé carrément une heure. Donc, je ne peux pas avoir dit
11 tout ce que j'ai dit aujourd'hui à Maître Degli, qui ne m'a pas posé les mêmes questions que Maître
12 Skolnik m'a posées aujourd'hui et que vous me posez aujourd'hui.

13 Q. Vous conviendrez avec moi que vous n'avez pas mis les pieds au Rwanda entre avril et juillet 1994,
14 n'est-ce pas ?

15 R. Entre avril et juin (*sic*) 94 ? Je n'ai jamais dit que j'étais au Rwanda.

16 Q. Très bien. Et vous ne pouvez pas savoir ce que Gratien Kabiligi a fait pendant ces trois mois
17 — pendant que lui, il était au Rwanda ; c'est bien vrai ?

18 R. Je n'ai jamais parlé de ce qu'il a fait ou de ce qu'il a... n'a pas fait pendant cette période. C'est pas
19 l'objet de mon témoignage.

20 M. RASHID :

21 Je n'ai pas d'autres questions.

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Monsieur Rashid.

24

25 Est-ce qu'il y a un interrogatoire complémentaire, Maître Skolnik ?

26 M SKOLNIK :

27 Non, Monsieur le Président.

28 M. LE PRÉSIDENT :

29 Monsieur le Témoin, merci d'avoir bien voulu déposer devant ce Tribunal. Nous vous souhaitons
30 un bon voyage retour. Et évitez de... d'évoquer votre déposition avec qui que ce soit.

31

32 Je vous remercie.

33 M. NDAGIJIMANA :

34 (*Intervention inaudible*)

35 M^e ERLINDER :

36 Monsieur le Président, pendant qu'on attend le prochain témoin, je voudrais faire figurer
37 au procès-verbal ceci : la Chambre avait rejeté une assignation pour Messieurs Annan et Gersoni,

1 et également concernant les documents du HCR, et je voudrais dire que nous allons renouveler
2 cette demande d'assignation pour que ces personnes viennent devant le Tribunal, maintenant
3 que nous connaissons la pertinence de leur déposition.

4 M. LE PRÉSIDENT :

5 Le témoin ALL42 attend ; c'est bien cela ? Faites-le entrer.

6

7 Est-ce qu'on a besoin de deux minutes pour enlever le téléviseur ? C'est le cas ?

8

9 Maître Erlinder, avez-vous préparé un document révisé concernant les documents que vous voulez
10 verser au dossier ?

11 M^e ERLINDER :

12 Oui. C'est une compilation de documents. Est-ce que je dois les remettre à Monsieur Matemanga
13 pour que la Chambre les examine ?

14 M. LE PRÉSIDENT :

15 Ce serait utile.

16 M^e SKOLNIK :

17 Est-ce que je peux intervenir rapidement ?

18 M. LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 M^e SKOLNIK :

21 Par rapport à demain, est-ce qu'il est possible...

22 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

23 Nous n'avons pas suivi, Maître Skolnik.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Répétez votre question.

26 M^e SKOLNIK :

27 Est-ce qu'il est possible que nous commençons avec le témoin KVB46 demain à 8 h 30 au lieu
28 de 9 heures ?

29 M. LE PRÉSIDENT :

30 Vous devez explorer cette possibilité avec La Haye. Pour le Tribunal, cela voudrait dire que nous
31 commençons à 10 h 30 au lieu de 11 heures, ce qui ne poserait certainement aucun problème
32 au niveau d'Arusha. Une telle disposition serait favorable.

33

34 Parlez avec Monsieur Diallo et ses collègues. Nous aimerions bien commencer demain à 8 h 30
35 heure de La Haye, et 10 h 30 heure d'Arusha.

36 M^e SKOLNIK :

37 C'est bien. Parce que j'en ai parlé avec un certain monsieur ; il m'a dit qu'il allait m'en reparler après

1 l'audience d'aujourd'hui. Donc, je vais envoyer un courriel aux parties ce soir pour les informer
2 de ce qui m'a été dit.

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 C'est très bien. Mais du point de vue d'Arusha, 10 h 30, c'est parfait.

5 M^e SKOLNIK :

6 Je vais informer ce monsieur par rapport à cela. Merci.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Nous allons maintenant prendre une pause de 5 minutes.

9

10 *(Suspension de l'audience publique : 16 h 15)*

11

12 *(À ce moment-ci des débats, la séance sera entendue à huis clos et la transcription,
13 pages 76 à 85, sera présentée dans le cahier des audiences à huis clos)*

14

15 *(Pages 53 à 75, prises et transcrites par Hélène Dolin, s.o.)*

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

SERMENT D'OFFICE

Nous, sténotypistes officielles, en service au Tribunal pénal international pour le Rwanda, certifions, sous notre serment d'office, que les pages qui précèdent ont été prises au moyen de la sténotypie et transcrites par ordinateur, et que ces pages contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au mieux de notre compréhension.

ET NOUS AVONS SIGNÉ :

Joëlle Dahan

Hélène Dolin